

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020 à 20 h à huis clos considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge) à partir du 10 octobre 2020 à 23 h 59 considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège no 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, Jocelyne Guilbault, conseillère

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant la décision gouvernementale de faire passer toutes les municipalités de la MRC de Drummond au palier d'alerte maximale (zone rouge). L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 139, Monsieur Paul-André Cournoyer de Drummondville;

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 128, Monsieur Richard Crépeau de Sainte-Brigitte-des-Saults;

Troisième prix : 150 \$ billet n° 088, Madame Fernande Faucher de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

205.10.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults
d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du
jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 13 octobre 2020, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020
6. **Demandes**
 - a) Club motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2020-2021
 - b) FQM : atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
 - c) École Carrousel : prêt du local de la bibliothèque
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Offre de service pour la gestion du contrôle animalier
 - b) Achat d'une génératrice mesures d'urgence
 - c) Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2021
 - d) Octroi aide financière aux municipalités : COVID-19
 - e) Société d'histoire de Drummond : offre de service 2021
 - f) Entente intermunicipale : acquisitions d'équipements de voirie et de sécurité
 - g) Fermeture du bureau municipal, période des fêtes
 - h) Mandat aviseurs légaux pour la requête introductive d'instance en dommages dossier n° 405-17-002824-204
9. **Voie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Géothentic : installation et mise à jour du Orca
 - c) Abrasif hivernal : sel de déglacage
 - d) Nettoyage de fossés
 - e) Déneigement des chemins saison hivernale 2020-2021

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Akifer : offre de service analyse de la vulnérabilité du puits (reporté)
11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction septembre 2020
12. **Loisirs et culture**
 - a) Halloween
13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) MRC : indexation pour budget 2021
14. **Questions diverses**
 - a) Local pour les loisirs
 - b)
 - c)
15. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 21 septembre 2020;

206.10.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 21 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Club motos-neige des Érables : traverse des sentiers de motoneige saison 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Club Motos-Neige des Érables inc. demande l'autorisation de traverser les rangs Saint-Patrice ainsi que Saint-David;

CONSIDÉRANT QUE le Club Motos-Neige des Érables inc. demande que la municipalité installe la signalisation nécessaire afin que les automobilistes soient informés de la présence possible de motoneigistes à ces endroits;

207.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser les traverses des rangs : Saint-Patrice ainsi que Saint-David;
- d'installer la signalisation des traverses dans lesdits rangs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) FQM : atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

208.10.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;
- que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;
- que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
- qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- qu'une copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) École Carrousel : prêt du local de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE l'école Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults a besoin d'un local supplémentaire pour que les enseignants dînent tout en respectant la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Michel Leclair, directeur de l'école Le Carrousel, demande à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults la possibilité d'utiliser le local de la bibliothèque pour répondre aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Michel Leclair, directeur de l'école Le Carrousel, nous informe que le centre de services scolaire ne mettrait pas en place le programme passe-partout pour l'année 2020-2021 en raison des enjeux de sécurités liés au COVID-19 donc la demande de l'accès du local multifonctionnel ne sera pas nécessaire;

209.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder l'accès au local de la bibliothèque sur les heures d'ouverture de l'école Le Carrousel;
- la désinfection des locaux devra être faite par le personnel de l'école Le Carrousel selon les normes demandées par la santé publique, et ce à tous les jours d'utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire de rues août 2020	310,51 \$
208 ch de la Rivière du 8 juillet au 3 sept 2020	883,38 \$

GILLES LABRANCHE

Tonte 2020, pointe St-Joseph/St-Louis, borne sèche	250,00 \$
--	-----------

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2020	4 742,27 \$
----------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR août 2020	1 877,25 \$
----------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Le Jaseur octobre 2020	71,23 \$
Total du chèque	71,23 \$

TELUS

Cellulaire du 25 août au 24 sept 2020	240,20 \$
---------------------------------------	-----------

VISA DESJARDINS

Home Hardware ; sangles paveuse	49,43 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 73,59 l.	75,72 \$

VISA DESJARDINS (SUITE)

Dépanneur 4 saisons ; essence 93,65 l.	96,37 \$
Harnois Bécancour ; bonbonne + propane paveuse	184,85 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 78,72 l.	81,00 \$
UPS ; dédouanage pour pièce paveuse	40,98 \$
Thomas Caya ; goupille pépîne	5,15 \$
Pétron Ste-Perpétue ; essence 36,73 l.	40,00 \$
Macpeck ; retour lumière Mack	(23,60 \$)
Total du chèque	549,90 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Manon Lemaire août 2020 #083128488	168,28 \$
Mathilde Potvin août 2020 #1815046800	108,19 \$

GROUPE MASKATEL

Septembre (336-7136) usine d'épuration	52,52 \$
Septembre (336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Septembre (336-7149) garage et aqueduc	60,78 \$
Septembre (336-4460) bureau	183,41 \$
Septembre (336-4917) centre comm et MDJ	68,80 \$
Total du chèque	418,03 \$

LÉON LALIBERTÉ

1er vers pelouses 2020 (refait chèque, car perdu)	218,58 \$
---	-----------

GLOBAL PAYMENTS S.E.N.C.

Frais paiement direct août 2020	34,49 \$
Crédit marchand	(7,49 \$)
Total du chèque	27,00 \$

Total des chèques émis et des dépôts directs : 9 864,82 \$

210.10.2020 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 9 864,82 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 16 855,75 \$
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant total de 109 272,63 \$ incluant 3 089,40 \$ pour le total des chèques émis et 106 183,23 \$ pour le fichier du dépôt direct;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux**a) Offre de service pour la gestion du contrôle animalier**

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la SPAD et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults vient à échéance le 31 décembre 2020;

211.10.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler l'offre de service pour le contrôle animalier entre la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et la SPA de Drummond pour les cinq (5) prochaines années, soit de 2021 à 2025 inclusivement;
- de mandater le maire, ainsi que la directrice générale à signer ladite entente au coût de :
 - 2021 : 2,64 \$/citoyen
 - 2022 : 2,93 \$/citoyen
 - 2023 : 3,22 \$/citoyen
 - 2024 : 3,51 \$/citoyen
 - 2025 : 3,80 \$/citoyen;
- que la population sera ajustée à chaque année selon le répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- que la SPA de Drummond conserve les revenus découlant de la vente des licences pour chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Achat d'une génératrice mesures d'urgence

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour une génératrice 40kW;

212.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de Drumco Énergie No 2020-02-0321 pour une génératrice du modèle 40REOZK / 52 kVA avec un inverseur automatique au coût de 27 350\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2021

La Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la municipalité que la proportion médiane est de 97 % et le facteur comparatif est de 1,03 pour l'année 2021.

d) Octroi aide financière aux municipalités : COVID-19

Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. La Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults recevra un montant total de 51 697,00 \$. Un premier versement de 35 542\$ sera effectué en décembre 2020 et le solde sera versé avant le 31 mars 2021.

e) Société d'histoire de Drummond : offre de service 2021

213.10.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'offre de service reçue le 1^{er} octobre 2020 par la Société d'Histoire de Drummond pour la gestion documentaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults au montant de 1 008 \$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Entente intermunicipale : acquisitions d'équipements de voirie et de sécurité

La directrice générale informe les membres du conseil municipal la possibilité de demander à la municipalité de Sainte-Perpétue, Grand-Saint-Esprit et Sainte-Monique de faire parti d'une entente intermunicipale pour l'acquisition d'équipements de voirie et de sécurités. Après discussion les membres du conseil n'ont pas d'intérêt pour ce type d'équipements.

g) Fermeture du bureau municipal, période des fêtes

214.10.2020 Sur proposition de Christian Jutras appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le bureau municipal sera fermé pour le temps des fêtes du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Mandat aviseurs légaux pour la requête introductive d'insistance en dommages dossier n° 405-17-002824-204

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu signification, en date du 13 octobre 2020, d'une requête d'insistance en dommages dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 405-17-002824-204;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater nos aviseurs légaux afin de représenter la municipalité dans le cadre de cette requête introductive d'insistance en dommages dans ce dossier numéro 405-17-002824-204;

215.10.2020 Sur proposition de Christian Jutras appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Me Annie Aubé du cabinet Therrien Couture Jolicoeur pour représenter la municipalité dans le cadre de la requête introductive d'insistance en dommages dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 405-17-002824-204.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Suivi pour le nouveau camion 10 roues;

- Asphaltage;
- Nettoyage des fossés;
- Entretien à l'usine d'épuration.

b) Géothentic : installation et mise à jour d'Orca

216.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le contrat de service proposé par Géothentic No 3588540000030660102;
- de procéder au rehaussement du module ORCA pour le Mack et de faire installer un module sur le nouveau 10 roues Inter;
- de mandater la directrice générale pour la signature de l'entente pour une durée de 60 mois, soit de 2020 à 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Abrasif hivernal : sel de déglçage

217.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l'inspecteur municipal en voirie pour l'achat de sel de déglçage chez Sel Frigon au coût de 93,35\$/TM incluant le transport par dompeur ou en convoyeur, plus les taxes applicables pour la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'a été soumise par courriel ou par téléphone avant 16 h 30, le 13 octobre 2020, tel que mentionné sur nos plateformes web.

d) Nettoyage de fossés

CONSIDÉRANT QUE deux demandes verbales ont été faites à l'inspecteur en voirie concernant le nettoyage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie recommande les deux nettoyages de fossés;

218.10.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser l'inspecteur en voirie à faire faire les travaux de nettoyage en face du 335 rang St-Patrice et près du 1160 rang St-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Déneigement des chemins saison hivernale 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le MTQ et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ont conclu une entente de déneigement et de déglçage pour les chemins municipaux sous la gestion du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la durée de la saison contractuelle débute le 30 octobre de chaque année et prend fin le 31 mars inclusivement de l'année suivante;

219.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'engager M. Richard Manseau comme préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2020-2021;
- que la rémunération hebdomadaire de M. Manseau soit de 1 000,00\$/semaine et débutera la semaine du 2 novembre 2020 jusqu'au 29 mars 2021 inclusivement;
- d'autoriser la directrice générale à engager un 2e employé préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2020-2021 pour les semaines du 14 décembre 2020 au 7 mars 2021 inclusivement et que la rémunération hebdomadaire de ce poste soit de 1 000,00\$/semaine;
- que la rémunération des employés sur appel au poste de préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2020-2021 soit de 25\$/h;
- d'autoriser la directrice générale ou l'inspecteur en voirie pour l'engagement d'employés préposés au déneigement des chemins sur appel. Ces employés seront appelés au besoin par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) Akifer : offre de service analyse de la vulnérabilité du puits

REPORTÉ pour discussion lors du budget 2021

11. Urbanisme

a) Permis de construction septembre 2020

Cinq (5) permis ont été délivrés pour le mois de septembre 2020.

12. Loisirs et culture

a) Halloween

CONSIDÉRANT QUE la fête de l'Halloween sera célébrée de façon toutefois différente des années précédentes en raison de la pandémie qui sévit actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Santé publique n'a pas encore dévoilé si les enfants pourront passer de maisons en maisons pour la collecte de bonbons pour la journée de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contribuer à la remise de bonbons pour les élèves de l'école Le Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults si la fête de l'Halloween devait être annulée par la Santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ira porter une semaine avant l'événement les sacs pour les élèves de l'école Le Carrousel;

220.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'allouer un montant d'environ 200\$ pour l'achat de bonbons advenant que la Santé publique interdise le déroulement de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2020;
- que la directrice prépare des sacs de bonbons pour chaque enfant de l'école Le Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) MRC : indexation pour budget 2021

CONSIDÉRANT QUE l'indice de prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec pour la période du mois d'août de l'année en cours est de 0,4%;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif et de planification (CAP) de la MRC de Drummond a accordé à la place 1,25% pour l'indexation des salaires et des budgets 2021;

221.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de prendre le même taux d'indexation que la MRC de Drummond a accordé pour les salaires et le budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) Local pour le nouveau comité des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Nancy Fontaine désire redémarrer le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci demande aux membres du conseil d'utiliser la salle du conseil pour tenir ces réunions;

222.10.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Mme Nancy Fontaine à utiliser la salle du conseil municipal pour tenir les futures rencontres pour le nouveau comité des loisirs;
- que le comité doit aviser la directrice générale de leurs réunions pour la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Levée de la réunion

223.10.2020 Il est 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale